Cahiers du CREAD n°37, 1er trimestre 1994, pages 89-129.

MAHMAD SAÏB MUSETTE [*]

L'insertion des groupes vulnérables : un défi économique au Maghreb ?

INTRODUCTION

L'insertion des groupes vulnérables se posait déjà comme un défi pour l'ensemble des économies maghrébines depuis l'indépendance. La question d'insertion s'est aggravée davantage durant les années 1980, les perspectives pour la décennie 1990 semblent assez inquiétantes.

Cependant l'étude du comportement d'activité des groupes vulnérables sur le marché du travail a été toujours conduite sur le plan de la démographie, qui semble être un facteur décisif dans les capacités d'insertion des économies.

Sur le plan économique, la sélectivité du marché du travail a été très peu étudiée. Existe-t-il un marché de travail segmenté au Maghreb ? Comment la structure économique sélectionne la main d'oeuvre et avec quels résultats ? Les dispositifs ou les mesures dérogatoires pour "assister" les populations vulnérables en quête d'un emploi rémunéré ont le mérite d'exister, mais demeurent insuffisants et sont confrontés à des obstacles puissants.

Le défi est de taille : l'exemple de l'Algérie est une illustration de l'échec d'un projet de société "socialisant" dans l'intégration économique des groupes vulnérables. Le taux du chômage juvénile n'a régressé que de 7 points (entre 1966 et 1987). Durant la période de forte croissance économique (et d'aisance financière), la baisse n'a été, au plus fort, que de 9 points (entre 1966 et 1977). Quelles sont les chances de réduction du taux du chômage juvénile pour la décennie 1990, avec la crise de l'emploi et le poids de la dette extérieure, comme contraintes nouvelles ?

L'autre défi revient à la mise au travail des femmes : le taux d'activité féminine est en croissance régulière et il irait selon, toute vraisemblance, en s'accélérant durant la décennie 1990.

Cette progression provient d'une part de l'amélioration de la collecte de l'information statistique (en ce sens, elle n'est qu'un redressement des données) mais d'autre part, on découvre une présence de plus en plus forte des femmes dans "l'économie souterraine".

La structuration du secteur informel se pose comme un défi majeur pour les économies maghrébines. Comment évaluer la valeur ajoutée produite par ce secteur ?

D'une manière générale, on peut affirmer que le secteur informel s'est révélé comme une soupape de sécurité extrêmement utile pour l'apaisement des tensions au sein des groupes vulnérables, mais non contenu, ce secteur peut être aussi une véritable "bombe à retardement".

Par ailleurs, les interventions étatiques se poursuivent et c'est un véritable casse-tête chinois pour examiner et mettre en oeuvre des mesures d'insertion durable soit dans le cadre de la légalité du travail ou dans la légitimité de l'acte de travailler.

1. LA QUESTION DE L'EMPLOI FÉMININ

L'analyse du rapport de la femme maghrébine à l'activité économique est généralement fondée sur les données publiées par les services des statistiques [1] . A notre connaissance, il n'y a pas encore d'enquête spécifique menée sur l'emploi féminin au Maghreb.

Certes, nous disposons de beaucoup d'écrits sur la femme en général et de quelques analyses d'universitaires [2], mais ces tentatives restent confinées aux données officielles ou sont fondées sur des enquêtes micro-localisées.

D'une manière générale, la saisie régionale de l'évolution de l'emploi féminin se réfère aux statistiques publiées par le BIT ; cette procédure permet de dégager les grandes tendances au niveau de la région.

On observe le plus souvent :

- une distinction entre le taux de scolarité des filles plus faible que celui des garçons, dont la conséquence immédiate serait une moindre possibilité d'accès à des postes de haute qualification ;
- le confinement des femmes dans certains segments du marché du travail (services, administration, textile, électronique) ;
- des écarts salariaux très nets ;
- enfin des mesures de protection parfois insuffisantes ou non-adaptées à la condition féminine.

Ce portrait est souvent dessiné à grands traits, avec des chiffres à l'appui, par tous les analystes du marché du travail féminin [3]. Mais depuis les années 1980, on commence à mettre en question la validité des outils de mesure utilisés, jusque là et pire encore, on découvre que les instruments d'analyse du marché du travail ne sont plus en conformité avec les théories classiques de l'économie du travail.

Les théories de la segmentation du marché du travail permettraient une meilleure approche de la condition féminine dans son rapport au développement économique [4]. Il est ainsi admis qu'il existe une différenciation très nette du marché du travail.

Les femmes représentent une population très vulnérable et elles sont les premières victimes dans une situation de crise de l'emploi, et ce quelle que soit la région économique.

D'après les chiffres, la fin du 20e siècle serait un désastre pour l'emploi féminin, à l'exception de l'Europe qui verrait une amélioration du taux d'activité féminine. La fin de clivage des pays européens (Est/Ouest) apporte encore plus d'optimisme, dans la mesure où les ex-pays "socialistes" enregistraient déjà un très fort taux d'activité féminine.

Pour le Maghreb, l'observation de l'évolution de l'emploi féminin laisse prévoir une progression très nette du taux d'activité par rapport aux taux observés jusqu'ici. Les chiffres enregistrés au Maghreb sont loin de refléter la réalité [5].

1.1. L'évolution de l'activité féminine dans le monde :

Une première vision de la place de la femme dans l'activité économique à l'échelle mondiale (cf. tableau n° 1) indique des disparités énormes entre les taux d'activité selon les grandes régions du monde.

Les projections établies par le BIT mettent en évidence une progression moins rapide de l'activité féminine durant la période 1980 à l'an 2010 dans les pays développés, un gain seulement de 3 points par rapport aux 18 points enregistrés entre 1950 et 1980 !

Par contre, dans les pays en développement, après la stagnation de la première période (1950/1980), la tendance serait à la baisse pour la seconde période. Dans la région africaine, la chute déjà observée durant la première période irait en s'accélérant jusqu'en l'an 2010. Sauf en Europe (de l'ouest et méridionale) on pourrait estimer une hausse sensible de l'activité féminine.

Cette vision de l'activité féminine mérite une nouvelle lecture avec les grandes mutations observées actuellement au niveau géopolitique. De plus, la récession économique des années 1980 impose une redéfinition des politiques d'emploi en direction des population cibles [6].

A la lecture de ces chiffres désormais connus pour les analystes de l'emploi féminin, la femme maghrébine se trouve dans une situation particulière par rapport au reste du monde.

TABLEAU N° 1
TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES DE 20 A 59 ANS SELON LES DIFFERENTES REGIONS DU MONDE

Année / Pays	1950	1980	2010
Pays développés	46,6	64,7	67,5
Pays en développement	51,9	51,1	49,4
Europe de l'Ouest	38,9	54,8	56,7
Europe méridionale	25,4	38,4	43,8
Afrique	41,1	39,0	35,2
Algérie	2,4	7,1	13,3
Maroc	6,1	16,7	31,4
Tunisie	4,1	21,8	30,9

Source : BIT, Population active 1950-2025, Genève, 1986

Certains auteurs sont arrivés à la conclusion que cette situation doit être liée à l'idéologie religieuse (de l'Islam) et à des contraintes culturelles. A la lecture de certains analystes [7], il semblerait que ces contraintes découlent de la moralité de la femme arabe musulmane : "Muslim Arab women are non-working women with low economic activity in both villages and towns."

Les femmes arabes musulmanes sont classées "as the least active of women in four regions of developing world. Muslim arab women have the lowest economic participation rate in relation to Latin America, South East Asia and Africa".

D'autres analystes [8] vont dans le même sens, mais cette fois-ci, on attribue le faible taux d'activité féminine aussi à des contraintes culturelles : "Muslim arab women have had a history of low labour force participation rates which is attributed to cultural and religious restraints".

Notre essai tente d'apporter un éclairage nouveau des contraintes à l'emploi féminin, qui à notre sens ne sont pas exclusivement déterminées par des contraintes culturelles ou religieuses, mais qui sont à rechercher surtout dans :

- l'idéologie des sociétés patriarcales ;
- les formes de mise au travail des femmes ;
- l'imperfection des outils de mesure de l'activité.

Mais avant de passer à notre démonstration, il nous semble utile de donner une représentation chiffrée de l'activité féminine.

1.2. L'activité féminine au Maghreb :

Au Maghreb, les analystes de l'emploi féminin ont contribué, chacun selon son axe d'investigation, à mettre en relief les principales caractéristiques généralement étudiées par ailleurs. La situation de l'emploi des femmes dans les années 1980 peut être aisément observée à la lumière des données des recensements nationaux ou des enquêtes inter-censitaires sur l'emploi [9].

TABLEAU N° 2
L'ACTIVITE FEMININE AU MAGHREB SELON LES RECENSEMENTS

	Population	Actif	TAF	TAM	TAG	TFA
Algérie(1987)	11 176	493	4,41	42,4	23,6	9,2
Maroc (1982)	10 213	1 181	11,56	47,0	29,3	19,6
Tunisie(1984)	3 429	456	13,30	47,4	31,5	21,3
Ensemble	24 818	2 130	8,58			

Note : TAF = taux d'activité féminine
TAM = taux d'activité masculine
TAG = taux d'activité globale
TFA = taux de féminisation de l'activité

Selon ces premières données, il paraît que le taux d'activité féminine en Algérie soit nettement inférieur à la moyenne au niveau du Maghreb et que la femme tunisienne soit en meilleure position que celles des deux autres pays. Même en observant les écarts entre les taux d'activité (féminine, masculine ou la moyenne), l'emploi féminin en Algérie semble être en net décalage avec les pays voisins, et ce bien que la population féminine totale soit la plus élevée.

Toutefois, dans le Maghreb en général, le taux d'activité féminine est loin d'être proche de celui des hommes, le taux de féminisation de l'activité, dans le meilleur des cas, est proche de 22 %, soit un écart de 20 points au minimum. Il existe bien une forme de sélectivité fondée sur le sexe, comme on a pu l'observer ailleurs dans le monde (peut être plus prononcée mais selon la même logique...).

1.2.1. L'activité féminine selon l'âge :

Une deuxième lecture de l'activité selon les classes d'âge révèle une distinction assez significative quant à la composition de la main d'oeuvre féminine au niveau du Maghreb.

TABLEAU N° 3
LE TAUX D'ACTIVITE FEMININE SELON LES CLASSES D'AGE SELON LES RECENSEMENTS

Classe d'âge	Algérie (1987)	Maroc (1982)	Tunisie (1984)
- de 15 ans	0,02	4,06	ND (*)
15 à 19 ans	3,92	18,96	25,26
20 à 24 ans	12,90	20,40	38,14
25 à 29 ans	12,96	20,91	29,52
30 ans et +	6,21	13,97	13,80
Ensemble	4,41	11,56	13,30

(*) ND = non-disponible

A la lumière de ces données, nous pouvons observer le pic du taux d'activité féminine dans les deux classes intermédiaires - soit entre 20 et 30 ans - ; les femmes se présentent davantage sur le marché du travail durant ces classes d'âge que durant les autres périodes de la vie active. Après 30 ans on assiste généralement à une chute de la courbe du taux d'activité [10].

Cette situation n'est pas à lier exclusivement à la situation du célibat de la femme, bien qu'en absence de socialisation de certaines fonctions de la famille, la femme mariée soit généralement obligée de cesser toute activité économique. C'est un phénomène que nous devons aussi situer dans la sélection du marché du travail qui a toujours pénalisé les jeunes sur les lieux d'embauche [11]

Autrement dit, être classé "actif" ne signifie pas nécessairement que les possibilités d'embauche soient réelles, les opportunités d'emplois varient en fonction de la dynamique de l'économie en général.

1.2.2. L'activité féminine selon le statut sur le marché du travail :

Une troisième lecture me semble importante pour comprendre la structure de l'activité féminine : la situation des actifs sur le marché du travail se décompose généralement en deux grands groupes : celles qui occupent un emploi et celles qui sont à la recherche active d'un emploi.

Le taux d'occupation des femmes est assez élevé au niveau du Maghreb : il se situe dans une fourchette de 87 à 93 %.

TABLEAU N° 4
LA STRUCTURE DE L'ACTIVITE FEMININE

	Occupé	Taux	Chômage	Taux	TOTAL
Algérie (1987)	428	87,02	65	12,98	493
Maroc (1986)	3 004	93,82	198	6,18	3 202
Tunisie (1984)	389	89,53	45	10,47	434

Note : Pour le Maroc, la population active au sens large du terme (Direction de la Statistique - 1990).

Ce taux, comme on verra par la suite, est à prendre avec les précautions d'usage, dans la mesure où cette occupation comprend des situations fortement hétérogènes. L'autre versant de l'occupation est le chômage : le taux de chômage féminin est assez faible par rapport à la moyenne observée au niveau national. Avec un taux de 6 %, la femme marocaine semble être dans une meilleure position que la femme algérienne (13 %), mais en terme de volume, le nombre de femmes au chômage au Maroc est trois fois supérieur à celui enregistré en Algérie. Le taux de chômage féminin en Tunisie, bien qu'en évolution constante (15 400 en 1980) se trouve dans une position intermédiaire (10,47 %).

Dans pratiquement toute la littérature sur l'emploi féminin, il est généralement fait mention du "niveau d'instruction" comme critère fondamental pour accéder à la vie active. Au Maghreb, d'une manière générale, le taux d'analphabétisme a considérablement baissé, mais l'appareil économique continue à fonctionner avec un volume de "sans instruction" assez important.

Paradoxalement, on observe une croissance du chômage des diplômés, cette thématique fait actuellement objet de toute une réflexion politique et économique [12]. Concernant la femme maghrébine, il me semble que le fait d'accéder à l'école ou d'avoir un diplôme ne signifie pas automatiquement des possibilités réelles d'insertion à la vie active [13].

Le cas algérien illustre parfaitement cette situation : sur 5 femmes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur, il n'y a qu'une seule sur le marché du travail. De même, pour le milieu rural algérien, pratiquement toutes les filles qui ont un diplôme de formation professionnelle sont classées,"inactives".

Les données du tableau n° 5 reflètent, pour le cas algérien, une situation exceptionnelle : la forte majorité des primo-demandeuses d'emploi sont instruites.

TABLEAU N° 5
COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE FEMININE SELON LE TAUX D'ANALPHABETISME PAR STRATE

Pays	Maroc 1982		Tunisie 1984		Algérie 1989(*)	
	Occupé	Str2	Occupé	Str2	Occupé	Str
Rural	97,4	91,7	76,3	40,5	16,7	3,3
National						
Urbain	56,5	38,9	25,2	13,3		
Moyenne nationale deux sexes	66,3	49,1	42,8	18,8	39,5	16,1

Note = STR2 : les primo-chômeurs ; STR = chômeurs
(*) Enquête Main-d'Oeuvre & Démographie, 1989-ONS (Alger)

La quasi-totalité des femmes marocaines travailleuses sont analphabètes, de même en Tunisie plus de 75 % de femmes dans le milieu rural n'ont "aucun niveau". Une étude sérieuse sur les raisons de l'inactivité des filles diplômées au Maghreb reste à faire.

1.3. L'occupation féminine :

La structure de l'emploi féminin peut être observée selon deux variables centrales : la branche d'activité économique et le statut dans la profession.

1.3.1. L'occupation féminine selon la branche d'activité :

L'examen de l'occupation féminine selon les branches d'activité (cf. tableau n° 6) révèle des tendances assez particulières dans chacun des pays du Maghreb : 72 % des femmes en Algérie sont dans les services (y compris l'administration publique), 68 % des femmes marocaines sont employées dans l'agriculture et pour la Tunisie, on peut observer une forte concentration des femmes dans le secteur industriel (45 %).

En Algérie, l'occupation féminine est concentrée surtout dans les secteurs de l'éducation (36,7%), de l'administration publique (14 %) et de la santé (13.6 %). Ces secteurs occupent plus de la moitié de la main-d'oeuvre féminine.

TABLEAU N° 6
STRUCTURE DE L'EMPLOI FEMININ SELON LES GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE (BAE) AU MAGHREB (en %)

Pays / BAE	Algérie (1987)	Maroc (1989)*	Tunisie (1984)
- Agriculture	2,7	67,9	24,9
- Industrie	12,7	21,7	45,9
- B.T.P	3,1	ND (**)	0,8
- Commerce	3,4	ND	2,7
- Services	72,2	10,0	21,2
- M.D	5,9	0,3	4,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

(*) Direction de la statistique
(**) ND = non-disponible

En Tunisie, "plus de 92 % des emplois dans le secteur textile sont occupés par des femmes" [14]. Au Maroc, le taux de féminisation de l'agriculture est de l'ordre de 47 %, celui de l'industrie est de 21,3 % (dont le textile 62 % et l'agro-alimentaire 28 %).

On peut aisément comprendre ces disparités révélées par les statistiques : elles ne sont que le reflet de l'outil statistique utilisé pour la collecte de l'information. Il est inadmissible que le taux de féminisation du secteur agricole en Algérie soit de 1,34 %. Les révisions statistiques en cours indiquent une plus forte participation féminine dans ce secteur.

1.3.2. L'occupation féminine selon la profession :

L'examen de l'occupation féminine selon le statut dans la profession donne un éclairage particulier des formes de mise au travail au niveau du Maghreb.

L'Algérie s'illustre de nouveau (cf. tableau n° 7) avec un taux de salarisation du potentiel féminin le plus élevé au niveau du Maghreb (soit 75 %), par rapport à la Tunisie (40 %) et au Maroc (63 %).

La Tunisie révèle une situation féminine qui serait en parfaite adéquation avec l'esprit d'entreprise : elle enregistre un taux extrêmement important d'employeur et d'indépendant (30 %) par rapport à l'Algérie (4 %) et au Maroc (5 %).

TABLEAU N° 7
STRUCTURE DE L'OCCUPATION FEMININE SELON LE STATUT DANS LA PROFESSION

Pays / Statut	Algérie (1987)	Tunisie (1984)	Maroc (1986/87)*
- Employeurs & Indépendants	3 ,87	30,0	5,1
- Salariés	93,34	40,5	63,6
- Apprentis	1,25	5,6	2,8
- Aides –familiaux et autres	0,96	23,3	28,0
- N.D	0,58	0,6	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

(*) Enquête urbaine 1986/1987 - Direction de la statistique, 1989

Les données du Maroc sont à prendre avec précaution dans la mesure où elles reflètent la situation en milieu urbain uniquement.

L'étude de l'occupation féminine au Maghreb doit nécessairement reposer sur des outils d'observation comparables - les formes de mise au travail dans le secteur moderne et dans le secteur informel doivent faire l'objet d'une recherche comparative.

1.4 Le chômage des femmes :

La situation du chômage féminin reste encore peu connu dans la mesure où elle demeure statistiquement "invisible" sur le marché du travail. Cependant un premier effort de collecte des données peut servir à comprendre la nature du problème des femmes au chômage dans les pays du Maghreb.

1.4.1. La féminisation du chômage :

Globalement dans les années 1980, nous pouvons observer une plus forte présence des femmes sur les lieus d'embauche, mais la pression reste faible par rapport au potentiel de femmes en âge de travailler.

TABLEAU N ° 8
LES FEMMES CHOMEURS DANS LES PAYS DU MAGHREB

Pays	Algérie (1987)	Tunisie (1984)	Maroc (1987)*
Femmes	65 260	45 500	152 616
%	5,72	18.6	31,69
Hommes	1 076 018	199 180	328 994
%	94,28	81.4	68.31
Ensemble	1 141 278	244 680	481 610
%	100.00	100,00	100.00

(*) Données publiées par la Direction de la Statistique

Le taux de féminisation du chômage (cf. tableau n° 8) apparaît très élevé notamment au Maroc (31,7 %) contre seulement 5,7 % enregistré en Algérie. Le nombre de femmes tunisiennes au chômage continue sa progression (nous pouvons estimer une croissance de l'ordre de 50 % de plus durant les années 1980, par rapport à la fin des années 1970).

1.4.2. Le chômage féminin selon l'âge :

L'examen de la structure du chômage féminin dans les trois pays du Maghreb (cf. tableau n° 9) pose le problème de la juvénilité du chômage. Ce sont surtout les tranches en bas âge (moins de 24 ans) qui sont confrontées aux difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Les taux relevés pour les jeunes filles sont de l'ordre de 32 % pour le Maroc, 47 % pour l'Algérie, et 12 % pour la Tunisie (cela est dû particulièrement à la limite d'âge inférieur observée pour la saisie des données, soit 18 à 24 ans).

TABLEAU N° 9
STRUCTURE DU CHOMAGE FEMININ SELON LES CLASSES D'AGE

Pays	Maroc (1986)*		Algérie (1987)		Tunisie (1984)	
	global	fem.	global	fem.	global	fem.
15-24 ans	31,6	31,7	63,92	46,78	19,36	12,27
25-34 ans	14,8	19,7	15,59	10,73	9,93	17,24
35-44 ans	6,6	11,3	9,69	3,49	5,61	11,11
45-59 ans	6,9	10,5	9,82	18,25	6,49	4,00
60 et +	6,6	9,0	5,83	0,87	Nd (**)	Nd
Ensemble	15,9	21,5	21,36	13,25	13,1	9,99

(*) Enquête urbaine, Direction de la Statistique.
(**) Nd = Non-disponible

En Tunisie et au Maroc, la classe 25-34 ans se présente beaucoup plus sur le marché du travail, avec 17 % et 20 % respectivement. Il est pratiquement admis dans les trois pays du Maghreb que le chômage des jeunes pose un problème sérieux et des dispositifs spécifiques ont été adoptés depuis les années 1980 pour pallier aux carences des politiques d'emploi et réduire les tensions sociales en milieu juvénile notamment dans les zones urbaines [15].

Après cet aperçu sur l'activité féminine d'après les chiffres, il nous semble important de revenir aux questions de fond qui sont à la base de la participation des femmes maghrébines à la vie économique et au développement en général.

2. DES PESANTEURS SOCIOLOGIQUES ?

Il est souvent fait référence dans les discours sur l'emploi féminin aux "pesanteurs sociologiques" qui font obstacle à une plus grande participation des femmes à l'activité économique, et ces pesanteurs seraient plus prononcés en Algérie qu'ailleurs. Mais nulle part il n'est fait mention à ce qu'on entend par pesanteurs sociologiques ?

Pour comprendre la notion de "pesanteurs", il faut au préalable délimiter ses contours et définir ses composantes. Ces contours sont généralement situés dans les pratiques sociales et les représentations (imaginaires ou réelles) du travail, en tant que "valeur". En d'autres termes, les mécanismes qui freinent ou accélèrent un comportement d'activité (ici pour les femmes) sont d'abord inscrits dans la valeur-travail pour la société dans son ensemble et pour la composante sociale à étudier, à savoir les femmes. Cette valeur se trouve dans la structure juridico-politique de la formation sociale (son évolution à travers les aménagements particuliers). Ensuite, ces valeurs sont traduites par des pratiques sociales concrètes organisant l'entrée, le vécu et la sortie de la composante sociale (les femmes) dans le monde du travail.

Il n'est pas dans notre intention de mettre à jour toute la complexité de l'analyse de la condition féminine, ni de faire un discours féministe primaire. Il s'agit pour nous d'indiquer quelques pistes de recherche devant permettre de mieux comprendre les comportements d'activité de ce groupe social particulier dans le contexte maghrébin.

Deux voies d'investigation, entre autres, peuvent conduire à une meilleure approche de l'activité féminine :

- il s'agit en premier de mettre en relief les aménagements des dispositifs réglementaires et les modalités concrètes d'application de ces règles dans la vie économique.

- ensuite, il est indispensable de comprendre les pratiques sociales des femmes dans leur rapport au travail (les différentes formes de mise au travail).

Enfin sur la base de ces deux pistes, une révision des outils de mesure de l'activité féminine serait indispensable afin d'éviter de dénaturer une réalité avec des lunettes d'observation construites pour l'étude d'autres réalités sociétales.

2.1. Le contexte juridico-politique du Maghreb ou les conditions de la mise au travail des femmes :

Les Etats maghrébins se réfèrent généralement aux prescriptions islamiques comme cadre idéologique pour le droit de la famille et de la femme : la République Tunisienne a été la première à promulguer un Code "la Madjala" (13 août 1956). Ce Code est celui qui prend apparemment plus de liberté avec la "Charia" [16]. Le Royaume du Maroc a produit un projet de recueil "la Modawana" (1957/1958), très proche de la charia [17]. La République Algérienne a attendu jusqu'en 1984 pour promulguer un Code de la Famille [18]. Dans ce contexte, la femme est placée sous tutelle du père, puis du mari (chef de famille), à charge pour lui de l'entretenir.

Cette référence à l'idéologie islamique s'imprime aussi sur le droit des femmes à l'activité économique, notamment en ce qui concerne l'autorisation de la tutelle pour exercer une activité rémunérée à l'extérieur du domicile, Cette situation, on le sait, n'est pas exclusive aux femmes musulmanes ; le droit français, dans un passé récent, réclamait aussi, à la femme, l'autorisation du mari pour travailler [19]. Il s'agit là, en fait, d'un signe manifeste de l'idéologie patriarcale qui régit encore les règles sociétales. Comme partout ailleurs, les Etats maghrébins affirment comme principe constitutionnel "le droit de tout citoyen à l'éducation et au travail", reprenant en cela les principes des Droits de l'Homme.

Les textes sur la réglementation du travail iront dans le même sens : des dispositifs dérogatoires seront adoptées pour l'emploi féminin, notamment dans le secteur moderne, telles la reconnaissance de la "maternité" (congé de maternité), des heures d'allaitement, la durée de vie active (l'âge à la retraite généralement moins que l'homme), les travaux de nuits, les travaux dangereux ou pénibles... Les buts de ces dispositions ne sont pas, comme on aurait pu l'imaginer, pour améliorer l'entrée des femmes dans la vie active, mais elles visaient particulièrement, dans les conditions de son élaboration, à la sauvegarde de la santé et de la sécurité des travailleurs réputés

"fragiles biologiquement" et à préserver les fonctions sociales d'épouse et de mère [20].

Le cas algérien est particulièrement éloquent quant à l'accès des femmes aux circuits économiques modernes. Il s'agit d'un choix politique de favoriser le plein emploi de la population active masculine en priorité, et accessoirement la mise au travail des femmes ayant une certaine qualification [21]. En conséquence, le fait que le taux d'activité féminine soit faible en Algérie ne relève pas d'un quelconque mystère de l'idéologie religieuse !

Mais dans la pratique, c'est à un véritable combat qu'on assiste dans le secteur moderne - la mise en application des règles va rencontrer des résistances sociales profondément imprimées dans les mentalités ou relevant de la tradition.

2.2. Les pratiques sociétales :

Le combat singulier qui se déroule dans les pratiques sociétales de l'emploi féminin ne s'arrête pas à l'opposition homme-femme. Les règles prescrites et non-prescrites s'imposent comme obstacles à l'entrée des femmes dans le circuit moderne. Mais dans "l'économie souterraine", la femme maintiendra une activité économique intense que la comptabilité nationale (officielle) évacue d'emblée, et ne reconnaît pas comme contribution à la production des richesses nationales ou encore de la valeur ajoutée [22]. Donc deux aspects particuliers de cette lutte d'insertion méritent d'être étudiés : les formes de discrimination à l'embauche dans le secteur moderne, et le développement du secteur informel.

2.2.1. Les discriminations à l'embauche des femmes :

Durant l'embauche dans le secteur moderne, la discrimination sur le sexe est bel et bien une réalité universelle, malgré les prétendus principes fondamentaux de droit au travail [23].

En Algérie, il serait illogique que l'employeur principal (l'Etat) ne fonctionnerait pas selon le principe de sa politique, autrement dit priorité à l'emploi de la population active masculine. Ce principe, dicté durant les années 1970, ne va pas être mis en cause durant les années 1980 : on peut aisément voir la reproduction de ce principe dans le cadre du "dispositif d'insertion des jeunes" [24]. L'évaluation de ce dispositif n'indique, en aucune manière, une moindre inégalité des sexes ou encore moins des programmes en direction exclusive des jeunes filles [25].

Au Maroc, les critères de sélection des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes : "la pratique révèle que la discrimination à l'égard des femmes enceintes est très répandue" [26]. Les modalités de sélection de la main-d'oeuvre à l'embauche visent non seulement à disqualifier la femme, mais constituent un atteinte flagrante à la dignité de la personne humaine.

En Tunisie, si la femme a obtenu "certains avantages sur le terrain des lois, il n'en est pas toujours ainsi sur le plan des faits, ou les effets tardent à se concrétiser" [27]. Avec seulement 40 % de femmes salariées, la femme tunisienne se confine généralement dans des travaux de bas échelle.

Dans l'ensemble, le secteur moderne fonctionne encore avec des pratiques patriarcales au niveau du Maghreb ou le paternalisme des employeurs, n'est pas différent de celui observé, par exemple en Asie [28].

2.2.2. Le développement du secteur informel :

Cette forme d'emploi millénaire a toujours existé au Maghreb, mais elle a été régulièrement classée sous la notion d'économie souterraine que les économistes ne pouvaient analyser, faute d'instruments d'analyse et de mesure adaptés. Mais l'incapacité des sciences économiques d'appréhender un fait de société n'annule aucunement son existence, ni son évolution !

Cet objet non-identifié s'est révélé comme une soupape de sécurité extrêmement utile durant les années de récession économique, et notamment pour l'analyse des performances économiques possibles des pays sous-développés [29]. En effet, jamais auparavant dans l'histoire de l'économie du travail autant de projets de recherche et de financement n'ont été consacrés à l'étude du secteur informel [29b].

En Tunisie et au Maroc, de nombreuses études ont été effectuées pour comprendre et analyser l'évolution du secteur informel -25 % des femmes actives en Tunisie sont employées comme "aides familiaux" dont le statut est mal défini, et 30 % sont des "indépendantes" dont la majorité font des "petits travaux à domicile". Au Maroc, 28 % des femmes occupées sont dans la même situation qu'en Tunisie. En Algérie, les "aides familiaux" recensés avec un taux de moins de 1 % sont nettement sous-estimés par les statistiques officielles, mais on a pu observer une évolution sensible des "femmes partiellement occupées". D'après les enquêtes Main-d'Oeuvre et Démographie - les données sont nettement supérieures à celles du recensement [31].

Mais une étude comparative reste à faire au niveau du Maghreb pour cerner avec précision l'organisation, l'évolution et la composition de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur informel.

Il semblerait ainsi que devant les difficultés d'insertion dans le secteur moderne, la femme maghrébine ruse avec la réglementation pour s'affirmer autrement dans le monde du travail et contribue d'une manière aussi efficace à compenser le manque à dépenser des ménages défavorisés économiquement.

Ce phénomène, il faut le lier, non pas à la situation de crise de l'emploi qui sévit au niveau des économies maghrébines, mais bien dans la structure de l'économie d'ensemble, car même en période de forte croissance, l'élément masculin a toujours été favorisé.

Pour terminer, l'affirmation selon laquelle la femme maghrébine n'est pas travailleuse pour des motifs religieux ou culturels relève ainsi de la pure fiction des chiffres. Instruite ou non, elle est au cœur de l'activité économique, elle participe massivement à l'équilibre du budget des ménages par toute une série d'activité qui compensent le manque à dépenser.

Une lecture nouvelle de l'emploi féminin doit rompre absolument avec l'analyse stricte des chiffres et doit s'interroger sur les silences des données statistiques. Elle doit être fondée aussi sur ce segment du marché du travail où les employeurs fixent comme conditions "anormales" de recrutement : "une main-d'oeuvre docile et de grande flexibilité", et ce avec la tolérance (voire la complicité) du législateur.

Il a été toujours affirmé que le marché du travail féminin fonctionne sur deux principes clefs : rigidité et flexibilité. Etant donné leurs charges familiales, les femmes présentent, par rapport aux hommes, toute une série de contraintes sur le marché qui les rendent plus conteuses et moins productives. Cet argument est toujours avancé par l'employeur (du mois dans le secteur moderne) pour éviter le recrutement des femmes. D'autre part, la main-d'oeuvre féminine est estimée plus flexible que les hommes car la femme n'assume pas la fonction de "chef de famille". Elle se trouve ainsi dans une situation plus vulnérable : elle est confrontée à des difficultés réelles d'embauche et elle est plus facile à licencier.

Cette affirmation est une hypothèse d'école qui ne résiste pas à l'analyse dans la mesure où le concept de "sélectivité" que nous avons soulevé pose un problème fondamental : le choix d'aires de travail - masculin ou féminin - relève-t-il d'une décision des acteurs sociaux ou de la structure de l'économie, donc de la dynamique et de l'évolution du marché du travail ? Dans le fond, les paradigmes d'un marché de travail féminin restent inébranlables.

Enfin, il sest toujours utile de procédé à un redressement des outils de mesure de l'activité féminine – mais ce redressement ne doit pas être analysé en terme de "progression" de la participation de la femme à l'activité, il doit être compris comme un progrès des statistiques uniquement.

1. L'EMPLOI DES JEUNES

Quand on examine la littérature sur le chômage au Maghreb, il se dégage une impression brutale : le chômage serait avant tout un "chômage d'insertion". Cette impression cache en fait une crise plus profonde de l'économique. La gestion économique du chômage n'est plus possible, une crise de l'emploi s'est installée durablement durant les années 1980 au Maghreb.

Afin de resituer la problématique du chômage dans son contexte d'origine, il nous semble utile de rappeler les idées forces avant conduit les analystes à traiter en priorité le chômage d'insertion, en particulier des jeunes.

La population juvénile représente un segment très important dans la structure démographique au Maghreb. Beaucoup d'espoirs sont fondés sur la jeunesse non seulement en tant que force sociale, porteuse de valeurs nouvelles mais aussi en tant que force de travail, ayant des caractéristiques nettement améliorées par rapport à la génération de l'indépendance des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).

Pour situer le rapport des jeunes à l'emploi dans le contexte maghrébin, il nous semble utile d'abord de faire un état de la composition de la population active juvénile, ensuite nous examinerons l'impact des interventions étatiques dans le domaine de l'insertion économique des jeunes. Enfin, nous proposons quelques pistes de recherche pour une meilleure connaissance de l'activité juvénile.

2.1. La Population active juvénile :

Les résultats des recensements généraux des trois pays du Maghreb peuvent nous aider à situer, d'une manière plus ou moins exhaustive, l'activité des jeunes durant les années 1980.

D'abord, il n'est pas inutile de rappeler la définition statistique de la population juvénile : est considéré comme "jeune" dans les analyses statistiques, la frange de la population âgée entre 15 et 24 ans. Cette définition est aussi celle utilisée par l'UNESCO et le BIT dans les analyses de l'activité juvénile [32], et elle est parfois aménagée par certains analystes que nous ne manquerons pas de souligner.

Le taux moyen d'activité juvénile s'élève à 49 % pour la Tunisie (RGPH, 1984), contre 42 % pour le Maroc (RGPH, 1982) et seulement 30,2 % pour l'Algérie (RGPH, 1987) [33].

TABLEAU N° 10
POPULATION ACTIVE JUVENILE AU MAGHREB
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Actif	Taux
Algérie (1987)	15-19	2 473	519	20,99
	20-24	2 203	894	40,58
	TOTAL	4 676	1 413	30,22
Maroc (1982)	15-19	2 234	833	37,29
	20-24	1 997	947	47,42
	TOTAL	4 231	1 780	42,07
Tunisie	15-19	797	320	40,15
	20-24	674	401	59,50
	TOTAL	1 471	721	49,01

Sources : Recensements de la Population et de l'Habitat.

A l'examen des deux classes d'âge généralement construites par les analystes, on petit déduire que la classe "20-24 ans" enregistre un taux d'activité nettement supérieur à celle âgée entre 15 et 19 ans. On peut aussi noter que dans les trois pays du Maghreb, c'est la Tunisie qui présente un taux d'activité plus important : presque la moitié de la population juvénile se manifeste sur le marché de l'emploi.

2.1.1. L'activité juvénile selon le sexe :

Mais au Maghreb on ne peut examiner la population juvénile comme un groupe avec des comportements d'activité homogènes. Le sexe est une variable discriminante extrêmement féconde pour l'analyse de l'activité juvénile.

TABLEAU N° 11 :
POPULATION ACTIVE JUVENILE MASCULINE
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Actif	Taux
Algérie (1987)	15-19	1 249	482	38,59
	20-24	1 109	765	68,98
	TOTAL	2 358	1 247	52,88
Maroc (1982)	15-19	1 323	618	46,71
	20-24	1 100	743	67,55
	TOTAL	2 323	1 361	56,17
Tunisie (1984)	15-19	405	222	54,81
	20-24	345	275	79,71
	TOTAL	750	497	66,27

TABLEAU N° 12 :
POPULATION ACTIVE JUVENILE FEMININE
Unité = en millier

Pays	Age	TOTAL	Actif	Taux
Algérie (1987)	15-19	1 224	37	3,02
	20-24	1 094	129	11,79
	TOTAL	2 318	166	7,16
Maroc (1982)	15-19	911	215	23,60
	20-24	897	204	22,74
	TOTAL	1 808	419	23,17
Tunisie (1984)	15-19	392	98	25,00
	20-24	329	126	38,30
	TOTAL	721	224	31,07

A lecture des tableaux n° 11 & 12, on peut aisément observer l'effet de l'éclatement des données selon le sexe : la prédominance des jeunes hommes sur le marché du travail ne fait plus de doute : dans les trois pays, l'activité masculine est plus importante que celle des filles : En Algérie, l'écart entre les taux d'activité (garçon et fille) est de l'ordre de 46 %, la variation est de 35 % pour la Tunisie, l'écart au Maroc n'est que de 23 %.

La faible participation féminine à l'activité économique peut être expliquée pour une série de facteurs : d'une part, il est incontestable que le marché du travail est très sélectif quant à l'insertion des jeunes dans l'activité économique, et ce marché opère un second tri en faisant appel plus à la population masculine qu'à celle des femmes.

D'autre part, il est aussi une donnée sociologique fondamentale, l'emploi féminin subit les contrecoups des normes dominantes de la société maghrébine quant au rôle et à la place de la femme dans la société [34].

Cette première lecture de l'activité juvénile, à travers les chiffres officiels, mérite cependant quelques réserves.

2.1.3. Réflexions sur la mesure de l'activité juvénile :

La mesure de l'activité juvénile, établie par les institutions statistiques, ne reflète nullement la réalité de l'emploi des jeunes. En suivant des catégories statistiques arrêtées par les organes des Nations Unies, ces données peuvent servir pour des comparaisons internationales, mais elles dénaturent la réalité observée.

Primo, le rapport des jeunes à l'emploi dans les pays du Maghreb obéit à des législations différentes du marché du travail. En Algérie, l'accès à l'emploi est interdit à toute la population âgée moins de 16 ans [35]. Déjà le groupe de 15 ans au travail constitue une irrégularité du point de vue de la réglementation. Au Maroc, l'âge légal au travail était fixé à 12 ans [36]. En conséquence, la population juvénile âgée entre 12 et 14 ans est éliminée dans l'analyse statistique. En Tunisie, la loi du travail interdit le recrutement des jeunes ayant moins de 18 ans [37], ce qui veut dire que la population âgée entre 15 et 17 ans se trouve dans des situations d'emploi irrégulières.

Secundo, cette dénaturation de la réalité observée entre dans une logique d'amplification ou de dédramatisation du phénomène du chômage selon les discours de conjoncture. Elle autorise toute une série de discours sur le chômage des jeunes sans pour autant établir les causes réelles du chômage.

C'est ce type de discours qui est à l'origine de toute une série de mesures destinées à l'insertion des jeunes, en faisant appel à deux registres analytiques : tantôt c'est par l'économique, tantôt c'est par le social.

2.2. Le Chômage des jeunes :

En observant les analyses statistiques du chômage, on peut déduire que le phénomène est très préoccupant sur la scène maghrébine.

Les données du recensement tunisien de 1984 sont confirmées par l'enquête de l'Institut National des Statistiques en 1989 : sur un total de 316 000 chômeurs, 48 % ont moins de 25 ans [38]. Le taux de chômage des jeunes (18 - 24 ans) "est deux fois plus important que la moyenne nationale relative aux 18-59 ans" [39].

Au Maroc, les jeunes (15-24 ans) en 1982 représentaient 57 % des chômeurs sur un total de 642 000 chômeurs : cette pression des jeunes est estimée en baisse, selon l'enquête urbaine de 1984, qui établit un

taux de chômage juvénile de l'ordre de 53 %. C'est un chômage "généralisé, omniprésent et touchant particulièrement les jeunes" [40].

Le chômage en Algérie reste important : sur plus d'un million de chômeurs en 1987, 60 % étaient âgés entre 15 et 24 ans. Selon l'enquête Main-d'Oeuvre et Démographie de l'Office National des Statistiques en 1989, le rapport est estimé à 61,4 % pour le groupe de 16-24 ans [41].

Dans les trois pays, plus de la moitié des chômeurs sont des jeunes. Ce constat invite à une double interrogation : quel est le sens et la signification du chômage des jeunes au Maghreb ?

Le chômage des jeunes repose sur un discours statistique. Le chômeur demeure un "être statistique". Il n'a pas de statut social, dans la mesure où le chômage n'est pas institutionnalisé. Le chômeur a le droit, comme tout citoyen, en âge légal de travailler, de se présenter sur le marché du travail. Mais en retour, la société n'a aucune obligation sociale à l'égard du chômeur.

Il est d'usage lors des recensements de saisir les personnes en quête d'emplois. Mais pour qu'on puisse parler réellement du chômage, il faut non seulement qu'il y ait une expression de "désir" de travailler, mais aussi une "recherche effective" de la part de l'individu sur le marché de l'emploi. Or, cet indicateur n'est pas toujours pris en compte lors des recensements qui ne sont évidemment pas des enquêtes sur le marché du travail. En effet, on peut se demander "s'il n'y a pas d'autres explications à l'inoccupation des jeunes" [42] qui serait liées à la dévalorisation du travail salarié.

Si le sens du chômage peut être expliqué moyennant des enquêtes spécifiques, il n'en est pas de même pour la signification du chômage des jeunes.

Le chômage des jeunes apparaît comme une constante dans la structure de l'activité au Maghreb. Autrement dit, il ne peut être compris que par la structuration du marché du travail. Certes, en période de crise économique (crise de l'emploi) les jeunes deviennent encore plus vulnérables ; mais comment expliquer que même durant des périodes de croissance, le taux du chômage de la population juvénile soit aussi important ?

Le chômage des jeunes ne peut être expliqué que par la loi de l'offre et la demande, les entreprises économiques opèrent une sélection de la main-d'oeuvre. Cette sélectivité constitue en soi une rupture avec les thèses néoclassiques sur le marché du travail. Au Maghreb, on assiste à un marché éclaté où chaque segment obéit à une logique spécifique du fonctionnement du marché. La théorie de la segmentation du marché du travail s'applique parfaitement à la situation maghrébine.

On a déjà souligné, à travers les données de l'activité, l'existence des groupes de la population juvénile, qui ne sont pas en âge de travailler, mais qui se trouvent en activité. Une étude de cette population au travail

permettra certainement de mettre en évidence le fonctionnement d'un marché de travail "secondaire".

2.2.1. Les causes du chômage des jeunes :

Les pays du Maghreb n'ont pas été épargnés par la crise de l'emploi, et le chômage (des jeunes en particulier) a connu une croissance sans précédent. Trois séries d'arguments sont généralement évoquées pour situer les causes du chômage.

2.2.1.1. Impact de la crise internationale :

La crise économique internationale, traduite par une récession depuis 1980, a touché d'une manière plus ou moins sévère les pays du Maghreb.

L'Algérie, en tant que pays producteur d'énergie, a accusé une baisse plus importante que les deux autres pays du Maghreb, de ses recettes extérieures. Ainsi, pour améliorer la situation de leurs balances externes des paiements courants et réduire en même temps leurs recours à l'endettement, des politiques déflationnistes ont été rendues nécessaires [43]. La limitation des investissements a conduit non seulement à la réduction des créations d'activités, mais pire encore, des emplois ont dû être supprimés. En effet, les plans d'austérité se succèdent mais "les pays du Maghreb, sous ses formes diverses, subissent plus qu'ils ne l'affrontent, une crise dont l'issue reste incertaine" [44].

Par exemple, après avoir créé une moyenne de 140 000 emplois/an entre 1980 et 1984, l'Algérie enregistrait seulement 80000 emplois/an pour le dernier plan quinquennal (1985-1989), et cette moyenne se situe aux alentours de 50 000 emplois/an depuis 1990.

A partir de 1983, le Maroc a dû réduire la création d'emplois d'une manière importante après avoir connu un seuil de 51 000 emplois en 1976. Depuis, la moyenne annuelle se situe aux environs de 11500 emplois pour le secteur public [45].

En Tunisie, le volume de création d'emplois durant le VIe Plan (1982-1986) n'a pas dépassé la moyenne de 40 000 emplois/an, soit deux tiers de la demande additionnelle. Les premières années du VIIe Plan n'ont permis qu'une moyenne de 35 000 emplois/an.

2.2.1.2. La situation des primo-demandeurs :

La situation des jeunes, en qualité de primo-demandeurs, est l'argument premier de la difficulté d'embauche. Cette situation est aggravée par la faiblesse de leur niveau d'instruction, quand ils ne sont pas analphabètes. Autre variable intervenant en défaveur des jeunes revient aux préjugés des adultes quant aux comportements d'activité juvénile.

Enfin, l'impact des progrès technologiques sur le profil recherché par les entreprises et l'impuissance des systèmes d'éducation-formation à

répondre à cette demande, constituent un obstacle certain à l'insertion des jeunes dans la vie active.

Selon une récente étude, le "1/4 des enfants algériens, le tiers des tunisiens, et presque la moitié des marocains redoublent l'une ou l'autre des deux dernières années du primaire (...) la plupart des jeunes se trouvent coincés entre un système éducatif incapable de les absorber, et un marché de l'emploi qui se rétrécit avec le progrès technologique" [46].

2.2.1.3. Le poids démographique :

La dernière série d'arguments est constituée par les effets des politiques natalistes suivies dans un passé récent au Maghreb. Contrairement à l'Europe où l'on assiste à un vieillissement de la population, le Maghreb possède une population jeune, où les moins de 30 ans constituent la majorité.

L'arrivée de presque un million de jeunes sur le marché du travail au Maghreb s'est produite dans une conjoncture économique difficile où la création d'emplois se situe à son plus bas niveau. Le poids démographique pèsera encore plus lourd dans les 20 prochaines années : la population maghrébine augmenterait de plus de 34 millions d'habitants.

TABLEAU N ° 13
EVOLUTION DE LA POPULATION (1) ET DE LA POPULATION ACTIVE (2) - (1980 à 2010)

Année	1980		1990		2000		2010	
Pays	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Algérie	18,6	21,7	25,4	22,8	33,4	25,0	40,6	29,3
Maroc	19,4	30,5	24,6	31,8	29,5	35,6	33,8	39,4
Tunisie	6,4	30,0	7,9	33,0	9,4	36,0	10,9	38,4

Source : Population active 1950 -2010 (BIT) Genève.

L'estimation de la population active par le BIT indique une augmentation significative de la demande sociale d'emploi. Mais cette hausse est peu liée aux comportements d'activité dans la mesure où elle est plus provoquée par l'évolution des facteurs démographiques [47]. L'hypothèse soutenue par le BIT est fondée sur :

- une baisse de l'activité juvénile, notamment pour les garçons, mais une hausse légère pour les filles :

- une baisse de l'activité infantile (elle serait quasi nulle pour l'Algérie et la Tunisie, le travail des enfants serait maintenu au Maroc, mais à un niveau moindre).

2.3. La gestion sociale du chômage :

L'adoption des "programmes spéciaux" pour venir en aide aux jeunes chômeurs est un aveu en soi, sinon symptomatique de l'impuissance

des politiques d'emploi face à l'avènement d'une main d'oeuvre additionnelle en surnombre sur le marché du travail. Pratiquement toutes les sociétés (et les économies) traversent, ce qu'on pourrait appeler une "crise de l'emploi", et ce depuis la récession des années 1970, exception faite de certains pays sud-asiatiques et de quelques rares pays d'Afrique.

Aussi durant la même période, on assiste à l'émergence de "la jeunesse" comme force sociale - l'explosion des jeunes vers la fin des années 1960 constitue une rupture dans les analyses macro-sociologiques. Les jeunes, apparaissant comme un acteur social, ont surpris nombre d'observateurs de l'histoire des sociétés humaines. Depuis, les discours sur la jeunesse ne manquent plus.

La problématique de l'insertion économique des jeunes devient ainsi le credo des analystes du marché du travail. C'est à cette période qu'on découvre (et invente) des programmes spéciaux en direction de la jeunesse. Ces programmes inventés au Etats-Unis vers le début des années 1970 allaient connaître un succès immense auprès des Ministères de l'Emploi en Europe [48] et en Afrique [49]. C'est la grande boîte à outils des analystes de l'emploi. Ces programmes sont aussi des "mesures correctives" au régime chômage des pays industrialisés.

Ces programmes traduisent en fait une démission sociétale globale quant à la recherche des voies économiques pour la résorption du chômage à court terme par l'accroissement des emplois durables. La multiplication des "emplois précaires", des petits boulots est devenue la seule piste indiquée pour mettre au travail des jeunes [50].

Dans ce contexte, la situation des pays africains où il n'existe pas de régime chômage, est devenue de plus en plus préoccupante. Ces économies subissent non seulement les contre-coups de la récession mondiale mais elles sont aussi minées de l'intérieur par des déséquilibres structurels profonds sans parler de l'instabilité politique dans laquelle les pouvoirs sont impliqués.

2.3.1. Le programme d'emploi des jeunes en Tunisie :

La Tunisie a été le premier pays du Maghreb à emprunter la voie européenne pour gérer le chômage des jeunes.

Cette mesure serait adoptée suite à la manifestation violente des jeunes tunisiens en 1984. Les conditions étaient socialement réunies pour cette flambée de violence [51]. Le programme s'inscrit ainsi dans une double logique : mettre en place un système social, autour de l'emploi, pour apaiser et donner la preuve politique d'une "volonté" de prise en charge des problèmes des jeunes.

C'est dans cette logique que les mesures complémentaires de la politique de l'emploi en direction des jeunes ambitionnaient à gérer non seulement le chômage des diplômés mais aussi ceux qui sont "sans

qualification". Les décideurs ont "priorisé" et développé des formules d'insertion multiples pour les diplômés.

On peut relever, entre autres, trois types de mesures :

- financement des projets de création d'activité ;
- formation complémentaire des diplômés du secondaire technique, et subvention aux employeurs avec exonération des charges ;
- stages d'initiation à la vie professionnelle pour les diplômés du secondaire et de l'Université.

Quant à la catégorie des "sans qualification", elle est orientée vers des activités à fort coefficient de main-d'œuvre dans le secteur rural et vers les travaux d'utilité collective en zones urbaines.

2.3.2. Le dispositif d'insertion des jeunes en Algérie :

L'Algérie n'a pas attendu l'explosion de la jeunesse pour, emprunter à son tour un programme d'emploi des jeunes. Le programme était déjà adopté en 1987[52]. Ce programme avait connu un début de réalisation lorsque les événements d'Octobre 1988 sont venus pour marquer une rupture entre l'Etat et les jeunes. En 1989, après deux années d'expérimentation des formules désormais classiques de l'insertion des jeunes, une rencontre nationale sur l'insertion socio-professionnelle devait produire une série de mesures multi-sectorielles pour la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion sociale et économique [53].

Six départements ministériels devaient mettre en place une structure avec pour mission l'insertion des jeunes : l'Education Nationale, L'Intérieur, La Jeunesse, L'Université, L'Emploi, la Formation Professsionnelle. Des actions tous azimuts sont lancées pour "rétablir le dialogue entre les Jeunes et l'Etat" [54]. Mais dans la pratique c'est toujours des logiques sectorielles qui dominent les actions, ce qui a conduit à une dispersion des efforts et à des impacts réduits des programmes.

Ce n'est qu'en 1990, qu'une Loi fut adoptée sur l'Insertion des Jeunes (loi n° 90-143 du 22 Mai 1990 portant dispositif d'insertion professionnelle des jeunes et définissant le statut du délégué à l'emploi des jeunes). L'Etat algérien se donna alors des moyens substantiels pour rétablir le dialogue rompu avec la jeunesse.

Le dispositif est établi sur une expérience pilote : les programmes menés en 1988 et 1989 ont démontré des limites quant à l'application [55] :

- Elaborés au niveau central, imposés aux communes, les programmes ne pouvaient obtenir l'adhésion effective de la base.
- Les ressources financières disponibles et dégagées avaient connu un faible taux de réalisation.

Quatre principes de base devaient orienter la mise en place du dispositif :

* Privilégier l'emploi permanent et productif.
* Créer l'emploi à moindre coût.
* Décentraliser les actions de la création d'activités et d'emplois.
* Privilégier l'insertion par la formation.

Contrairement aux programmes précédents, celui de dispositif repose essentiellement sur la création d'activités permanentes à travers le développement de l'auto-emploi et le montage des coopératives des jeunes.

Enfin, il faut souligner une rupture de taille dans la logique actuelle : le terme générique de "l'emploi des jeunes" est maintenu, bien qu'il ne reste plus qu'un label. En 1988, le programme était destiné strictement aux jeunes âgés entre 16 et 24 ans : en 1989, l'âge est étendu à 27 ans pour inclure aussi les diplômés au chômage. En 1990, il n'y a pas de limite d'âge supérieur : le programme vise toute personne à la recherche d'un premier emploi.

Cette clause exclut, comme bénéficiaire du programme, tous les jeunes qui possèdent une expérience professionnelle. Cette apparente sélectivité cache en fait une ambiguïté de taille qui dénature totalement l'objectif visé : le réflexe des demandeurs sera inévitablement de ne pas déclarer l'exercice d'un premier emploi.

2.3.3. La politique d'insertion des jeunes au Maroc :

A travers les discours sur le chômage des jeunes au Maroc [56], on peut situer l'intervention étatique strictement en direction d'une population ciblée, à savoir tes diplômés du post-secondaire, qui ne représentait que 1,3 % de la population au chômage en 1984. Cette absence de stratégie en faveur d'autres catégories de chômeurs (65 % étaient sans qualification) est une position politique en soi.

Le chômage des universitaires ne résulte pas seulement des conséquences de la conjoncture économique, il est aussi considéré comme "le tribut nécessaire pour réussir l'assainissement économique" [57]. Ce chômage est perçu comme un indicateur de l'inadéquation de la formation universitaire aux besoins effectifs de l'appareil économique.

C'est dans cet esprit que l'action principale a été orientée vers l'extension des capacités des structures d'accueil dans la formation professionnelle : en 1988, le nombre d'établissements dépassait 800 centres (soit 30 % de plus qu'en 1984) avec un effectif de 140 000 stagiaires (114 000 pour le secteur public et 26 000 pour le secteur privé).

Le caractère social de l'insertion est nettement mis en évidence, il s'agit de retarder l'arrivée des jeunes sur le marché de l'emploi, en augmentant l'effectif de la formation.

Ce n'est qu'en 1990 que le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) a entrepris une réflexion sur un programme d'emploi des jeunes. L'axe privilégié de la réflexion porte surtout sur l'insertion des diplômés supérieur (baccalauréat et plus).

A la lumière de notre analyse, deux constats peuvent être notés.

Primo, si le Maroc et la Tunisie ont misé davantage sur l'insertion des diplômés supérieurs, l'action algérienne est orientée plus vers les niveaux secondaires. Dans les deux cas, la population ciblée n'est pas toujours celle qui est la plus vulnérable, mais celle qui serait plus "employable". L'étude engagée par le CERPEQ sur le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur [58] indique que l'Algérie empruntera sous peu la voie tunisienne et marocaine.

Ainsi les jeunes exclus du système éducation-formation et les analphabètes sont systématiquement écartés des circuits d'insertion socio-professionnelle. Mais en revanche, on peut relever des formules initiées en direction des "jeunes entrepreneurs", en d'autres termes, c'est une assistance (une subvention indirecte) à la reproduction du capital privé.

Secundo, autre élément fort éloquent des dispositifs maghrébins, c'est l'absence de formule en direction de la jeunesse féminine, et ce bien que le taux d'activité féminine soit faible par rapport au reste de l'Afrique.

Cette discrimination sexuelle est pourtant estimée légitime selon la norme dominante. Le chômage des jeunes masculins est supposé dramatique dans la société maghrébine où l'homme, quel que soit son niveau d'instruction ou de qualification, est prioritaire à l'embauche.

Pour terminer, une réflexion critique sur les programmes d'insertion nous conduit inévitablement à une interrogation sur les chances de réussite de ces actions "spécifiques" ou "complémentaires". Quatre axes de réflexion peuvent faire l'objet d'études approfondies :

* Ces programmes sont de nature plus politique qu'économique. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à embrigader et à museler les jeunes pour lesquels l'économie n'a jamais pu offrir des emplois durables. Le chômage des jeunes a toujours existé même dans les périodes de forte croissance économique. Ces programmes ont été adoptés comme mesure corrective au régime chômage dans les économies avancées, quelle serait alors sa signification au Maghreb où il n'existe pas de régime chômage ?

* Les activités économiques initiées dans le cadre de ces programmes sont de faible valeur ajoutée et d'une forte irrégularité. Les petits boulots sont classés comme des "mauvais emplois". Certes ces activités permettent de survivre mais dans la précarité érigée en système pour les jeunes des classes économiquement dominées. La population juvénile ne représente pas un groupe homogène, elle est aussi traversée par des logiques sociales, économiques à intérêts divergents, voire opposés [59].

* A côté de l'emploi, des "formations complémentaires" sont dispensées pour compenser la défaillance de la formation initiale. Il y a dans cette logique le maintien d'un système d'éducation-formation dévalorisé qui fonctionne et se reproduit dans la médiocrité.

* Enfin, s'il est incontestable que le chômage frappe avant tout les jeunes et qu'il est difficile de le résorber à court terme, il est évident que la société recèle des capacités d'adaptation sous la contrainte. Les programmes spéciaux viseraient dans cette logique à "structurer" un certain nombre d'activités, réputées "informelles" dans la mesure où elles sont "illégales" mais "légitimes" pour la survie des populations exclues des bénéfices de la croissance économique.

Le secteur informel apparaît ainsi non comme une ex-croissance de l'économie, la société maghrébine a toujours fonctionné selon des logiques informelles selon une

analyse faite pour le cas algérien [60], et c'est le secteur moderne qui prend l'allure d'une greffe aux économies maghrébines...

CONCLUSION : Et les autres catégories vulnérables ?

Cette étude comparative sur l'insertion des groupes vulnérables nous a permis, à cette phase de l'analyse, de poser les caractéristiques principales de deux groupes particuliers quant à leurs comportements sur le marché du travail et des principales dispositions prises par les pouvoirs publics pour atténuer les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Aussi nous pouvons dégager, par inférence, les grandes tendances du marché du travail quant aux modes de sélection qu'il opère pour mobiliser la main-d'oeuvre disponible au sein de l'appareil économique.

Cependant, d'autres catégories non moins vulnérables doivent faire l'objet d'une analyse dans le cadre d'une étude exhaustive, à savoir tous les groupes exclus d'office dans le contexte de la législation du travail : les enfants et les personnes âgées. Ces deux catégories méritent une attention particulière sur le marché du travail [61]. Bien que faible en valeur absolue présentement, ces catégories risquent de poser un problème majeur à l'avenir, notamment avec l'affaiblissement de la solidarité familiale et la progression du taux de déperdition scolaire au niveau du Maghreb.

Nous devons aussi réfléchir sur les catégories sociales qui sont vulnérabilisées pour des raisons autres qu'économique ou réglementaire : les handicapés (tous types confondus) ne bénéficient pas encore de toute la sollicitude nécessaire pour participer et vivre décemment au niveau du Maghreb. Ensuite, il n'est pas inutile de rappeler la condition des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation. A la sortie de prison ou des maisons de rééducation, la société maghrébine laisse peu de place à l'insertion des ex-détenus dans la vie active.

Notes

[*] CREAD (Alger) 1993

[1] Cf. Les documents sur "les sources et les qualités de données" communiqués lors du stage de formation de Tunis (3-15 Mai 1993).

[2] BENATIA (1975), HAHIKI-TALAHITE. (1983), MUSETTE (1989) pour l'Algérie. MERNISSI (1981) pour le Maroc, KOUINI (1988) pour la Tunisie.

[3] Evolution du travail dans le monde - volume 2 partie 5 "Les Femmes au Travail", et chapitre 14 "L'emploi des femmes : possibilités et conditions", BIT, 1990, Genève.

[4] D. GARNIER et M. VERNIERES : Le marché du travail, 3e édition economica (Paris) 1991.

[5] Article de LAHLOU "Travail et emploi" pp. 484-488 in "l'Etat du Maghreb" - Edition la découverte. 1991, Paris.

[6] Séminaire OCDE sur l'emploi dans les pays en développement (1987), Paris.

[7] E. BOSERUP : Women Role in Economic development, New York, St Martin's Press. 1970.

[8] N. YOUSSEF : Women and work in developing countries. Berkeley. University of California Press, 1974. Cf. Aussi R. TAPLIN : "Women ans Work in Egypt "International Sociology, March 1937, Vol 1 n°1, pp. 61-76.

[9] Les données statistiques utilisées pour les tableaux sont issues des recensements généraux de la population et de l'habitat – Maroc (1982), Tunisie (1984) et l'Algérie (1987). Des données inter-censitaires des enquêtes nationales sont utilisées à titre indicatif, notamment pour le Maroc, dans la mesure où l'enquête se porte strictement sur le marché du travail urbain.

[10] Il serait intéressant de relever la durée de la vie active féminine dans les trois pays : cette durée est estimée généralement plus faible que celle des hommes.

[11] S. MUSETTE : "Emploi des Jeunes au Maghreb". Article in "la Jeunesse en Afrique". ed. l'Hamattan (1992). Paris.

[12] Séminaire CREAD-CERPEQ sur l'Insertion des sortants post-secondaire, Alger (1992).

[13] S. MUSETTE : L'emploi des Femmes en Algérie, étude CREAD-INT (1988) Ronéo Alger.
Cf. Aussi Mémoire de ATSEMENA et LALLAM

"Contribution des femmes à la Production Nationale Elargie", 1991 (Alger) - Ronéo

[14] R. KOUINI : L'impact de la crise sur l'emploi des femmes en Tunisie, pp 207-214 in Revue de l'INTES " Travail et Développement", n° 13 (1989) Tunis.

[15] Des programmes spéciaux d'Emploi des Jeunes ont été adoptés partout dans le Maghreb : Tunisie (1984), Algérie (1987) et Maroc (1991).

[16] M. BORMANS : Statut personnel au Maghreb de 1940 à nos jours, ed. Mouton (1977) Paris.

[17] A. MOULAY RACHID : La condition de la femme au Maroc, publication de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat (1985) Rabat. Cf. Aussi A. DHIMEN, La femme et la discrimination dans l'emploi", pp 215-228, article in revue "Travail et Développement", op. cit.

[18] N. SAADI, Le droit de la Femme en Algérie, Collection dirigée par MERNISSI (1990) Rabat.

[19] La loi française du 22 Septembre 1942, dans son article 233c, stipule que "la femme peut exercer un emploi séparé de son mari à condition que celui-ci ne s'y oppose pas", citée par A. DHIMEN, article op. cit.

[20] H. KOTRANE : La Tunisie et le droit du travail (1992) Tunis.

[21] Rapport du IIe Plan Quadriennal 1973-1977, Alger.

[22] ATSEMENA et LALLAM, ouvrage cité.

[23] G. GOURTIEN : "L'entreprise, une société féodale", ed Seuil (1975) Paris.

[24] S. MUSETTE : Rapport sur le dispositif d'insertion socio-professionnelle, CREAD/MJS (1989) Alger.

[25] Rapport d'exécution du Programme Emploi des Jeunes. Ministère du travail et des affaires sociales (1992) Alger.

[26] A. DHIMEN, Article op. cité.

[27] R. KOUNI, Article op. cité

[28] Séminaire ARFORGHE : "Gestion des ressources humaines" (Fév. 1992) Tunis.

[29] Actes du Colloque du Laboratoire d'Economie Sociale "L'économie sociale dans les pays en

développement" (sept 1989) Caen.

[29b] Cf. liste des projets d'études in "The Urban Informal sector in Africa : in retrospect and prospect", ILO bibliography n° 10 (1991) Genève

[30] Actes du Séminaire CENEAP : "Le secteur informel au Maghreb" (1987) Alger.

[31] Résultats Enquêtes MOD, 1985, 1989 & 1992, ONS, Alger.

[32] Revue UNESCO : Année Internationale de la Jeunesse, 1985.

[33] Annuaire Statistiques du BIT, ed. 1988, Genève, et Résultats R.G.P.H 1987 "Population Active", ONS (1989) Alger.

[34] MUSETTE M. S. : "Bilan de la demande d'emploi féminin", INT/CREAD, 1988, Alger.

[35] Loi 1978 portant sur le Statut Général du Travailleur.

[36] LAHLOU M. (1989) : "Emploi et chômage au Maroc ", Article in Revue Travail et Développement, op. cit.

[37] ZOUARI A. (1990) : "Aspects institutionnels du fonctionnement des marchés du travail ", Séminaire IFID, 1990, Tunis.

[38] BEDOUI (1989) : "Les problèmes de l'emploi en Tunisie : Situation et perspectives" in Revue Travail et Développement, n° 13, 1989, Tunis.

[39] LACHAUD J. P. (1991) : "Le marché du Travail en Tunisie : structure, déséquilibres et ajustements", DP/35/1991. IIES, Genève.

[40] SALAHDINNE M. (1989) : "Le fonctionnement du Marché du Travail : les déterminants de la crise de l'emploi au Maghreb", Revue Travail et Développement, op. cit.

[41] Office National des Statistiques : Résultats MOD 1991, Alger.

[42] BERNARD. CH. (1991) : "Le marché du travail urbain en Algérie", DP/34. IIES, Genève.

[43] GRISSA (1989) : "La crise économique internationale et l'emploi dans les pays du Maghreb", Revue Travail et développement, op. cit.

[44] EL KENZ A. (1990) : "Emploi, sous-emploi et chômage au Maghreb", article in : l'Etat du Maghreb, ed.

La découverte (1991), Paris

[45] SALAHDINE M. (1991) : "Le marché du travail urbain au Maroc". DP/33/1991, IIES, Genève

[46] MERNISSI. F. (1985) : "Causes et conséquences du chômage des jeunes dans la région arabe" Unesco (1985) Paris.

[47] CHEVALLIER. A. (1989) : "Economie en développement et défis démographiques" : Algérie-Egypte-Maroc-Tunisie, ed. La documentation française (1989), Paris.

[48] RIT (17988) : Revue internationale du travail-volume 123/3 (1988). Les programmes spéciaux dans les pays de l'OCDE.

[49] RIT (1989) : Volume 128/3 : "Le chômage des jeunes en Afrique". (1989) - Genève Cf. aussi FORONDA (0) : "Les sciences sociales face au problème du chômage des jeunes" UNESCO. 1986.

[50] DENANTES J. (1987) "Les jeunes et l'emploi : aux uns la sécurité, aux autres la dérive" ed. l'Harmattan (1987), Paris.

[51] ZGHAL (A) : La jeunesse arabe des années 1980, Unesco

[52] Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle : Programme de l'emploi des jeunes en Algérie, sept 1987, Alger

[53] Ministère de la Jeunesse : Actes de la rencontre nationale sur le dispositif d'insertion socio-professionnelle (1989) Alger.

[54] MUSETTE M. S : "Rapport sur l'insertion socio-Professionnelle des jeunes en Algérie" CREAD. 1989 (en collectif), Alger.

[55] MUSETTE M. S. : "L'emploi des jeunes en Algérie". Revue CREAD, "Jeunesse et Société, n° 26, 1991, Alger.

[56] Cf. SALAHDINE & LAHLOU, Articles, op. cit.

[57] MECHKOURI (1989) : "Le système éducatif marocain", Communication Séminaire sur l'Insertion des Diplômés post-secondaire au Maghreb, 1989, Toulouse.

[58] FERROUKHI (D) : L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur en Algérie. Séminaire CERPEQ/CREAD (1992) Alger.

[59] MUSETTE M. S. : Quel avenir pour la jeunesse algérienne ? Revue Economie Humanisme (1989) Lyon.

[60] HENNI A. : "Essai sur l'Economie Parallèle", ed. ENAG. 1991, Alger.

[61] MUSETTE M. S : "Le travail des enfants et les personnes âgées en Algérie" CREAD/INT (1989) Alger.